

Réf: Dossier N° 002869

Avis de constitution

SOCIETE « KERAN AFRIQUE DE L'OUEST »

Abidjan, Cocody, 2plateaux, 06 BP 2708 ABJ 06

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 03/02/2021 reçus par Me Adou Tano Koffi Sébastien, JURIDIQUE, enregistrés au CEPICI, le 22/03/2021, il a été constitué une SAS U aux SOCIETE « KERAN AFRIQUE DE L'OUEST »

La propriété, La prise de participation directe ou indirecte et l'acquisition par tous moyens, notamment par voie d'achat, souscription, apport, fusion, la gestion administrative et financière de toutes valeurs mobilières et droits sociaux dans toute entreprise, L'animation effective des filiales, La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle des filiales, La prestation de tous autres services communs et l'activité de gestion dans son ensemble, telle que la location de matériel et consultation en entreprise, ainsi que tous autres actes, activités similaires ou connexes.

la participation directe ou indirecte de la société a toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, des lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement a l'objet social ou a tous objets similaires, connexes ou complémentaires, et notamment la réalisation la réalisation des missions d'études et de conseil d'ingénierie, de formation, de mangement et de travaux de fournitures d'équipements dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Abidjan, Cocody, 2plateaux, 06 BP 2708 ABJ 06

M GILLET YVES GERARD JOSEPH MARIE (PRÉSIDENT)

null

n°CI-ABJ-03-2021-B17-00019 du 05/07/2021 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°09514/GTCA/RC/2021 du 05/07/2021

